Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail des élus du personnel, - de 300 salariés

*Ref. **ST 34***
Durée : 3.0 jour(s) / 21.0 heures
Formacode : 42866

Avertissement :

La formation est renouvelée lorsque les représentants du personnel ont exercé leur mandat pendant quatre ans.

Pour les formations de recyclage, consultez-nous.

Personnes concernées :

Représentants du personnel au CSE (ou CHSCT) des entreprises de moins de 300 salariés. Président et ou personne ayant la présidence par délégation

Objectifs :

- **Etre capable de situer la CSSCT** au sein de l'organisation de l'entreprise et du CSE
- **Connaître les prérogatives du CSE** en matière de santé sécurité du travail. Son rôle et ses missions confiées, ses règles de fonctionnement
- **Prendre connaissance des enjeux** en matière de santé au travail et de prévention des risques.
- **Prendre connaissance des obligations réglementaires** en matière de santé sécurité et conditions de travail.
- **S'approprier des outils** pour agir sur la prévention des risques professionnels (analyse des situations de travail, proposition de mesures préventives et/ou correctives, promotion de la prévention des risques professionnels)

Programme :

Introduction

- Définitions de l'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail
- Les enjeux de la prévention (enjeux humain, économiques, juridiques
- L'organisation de la prévention (les acteurs internes et externes à l'entreprise)

Les Rôles et les Missions du CSE :

- L'organisation du CSE ou du CHSCT : mise en place du comité, composition, temps de délégation, moyens ...)
- Le fonctionnement : l'organisation des réunions (ordre du jour, convocations, déroulement, procès-verbal), les visites et inspections, le rapport et le programme annuel de prévention
- Les missions Santé Sécurité au Travail des élus

Aspects réglementaires :

- Historique de la réglementation relative à la prévention
- Les principales obligations réglementaires de l'entreprise

FP_st-34_20181206.pdf - Copyright Bureau Veritas 12/2018

- La structure du code du travail
- Les réglementations spécifiques aux activités de l'entreprise
- Les principes généraux de prévention

L'évaluation des risques professionnels : une analyse "a priori"

- Les familles de risques
- La méthodologie d'évaluation des risques
- Le plan d'actions issu de l'évaluation des risques

Les accidents du travail et maladies professionnelles :

- Définitions
- Les différents types de lésions
- Droits et devoirs du salarié accidenté
- Le système de financement des accidents du travail

L'analyse des accidents de travail et des incidents : une analyse "a posteriori"

- La multi causalité d'un accident de travail
- L'analyse d'un accident de travail par la méthode de l'arbre des causes
- Objectivation des faits: Recueillir les informations / Critiquer les informations : jugements de valeurs, opinions, faits / Construction de l'arbre des causes / Organiser les informations, l'enchaînement des causes / Les Missions de terrain

Points d'actualités (ex : risques psychosociaux, pénibilité au travail, ...)
Travaux pratiques:

- Visites du site : observations de postes de travail
- Réalisation d'une évaluation des risques
- Analyse de cas d'accidents de l'entreprise par la méthode de l'arbre des causes
- Etude de textes réglementaires

Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des études de cas
Participants : maximum 12
La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

A l'issue du contrôle continu, délivrance d'une attestation de formation

Le + :

L'approche réglementaire et méthodologique du fonctionnement d'un CSE (ou CHSCT), par nos experts tierce partie, sans a priori ni compromis.

Textes de référence :

La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention"